

# Stages sur vos droits et le dossier de 1ère affectation (mutations)

Participer à un stage d'information syndicale est un droit et personne ne vous en tiendra rigueur mais vous devez renvoyer une demande d'autorisation d'absence (*minimum 1 mois avant la date du stage*) à M. le Recteur sous couvert du chef d'établissement si vous avez cours ou du directeur de l'ESPE si vous êtes en formation.

## Programme du stage à Mérignac

9 h30 - 11h30 : Retour sur les conditions de stage - Titularisation et procédure d'alerte - Droits syndicaux et santé

11 h 30 – 12 h30 : Carrière et évaluation des enseignants

14 h – 16h30 : mutations et 1ère affectation



## Modèle de demande d'autorisation d'absence

NOM , Prénom  
Grade et fonction  
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux  
s/c de Monsieur le Chef d'établissement (si vous faites des cours durant la période)  
s/c du directeur de l'ESPE (si vous êtes en formation)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du ..... au ..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES

A .....le .....  
Signature.

(1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique

*A retourner, dès réception, à la section académique du SNES – 138 rue de Pessac – 33 000 Bordeaux  
(vous pouvez vous inscrire directement par mail à [s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu) en indiquant la date du stage ainsi que vos coordonnées)*

Nom : Prénom :

Catégorie : Agrégé  certifié  CPE  Discipline :

Etablissement d'exercice :

Tél : Email :

### **Participera au stage**

- du mercredi 16 novembre à Mérignac - ESPE - de 9h30 à 16h30
- du jeudi 17 novembre à Mérignac - ESPE - de 9h30 à 16h30
- CPE** du jeudi 17 novembre à Bordeaux - Siège du SNES - de 9h30 à 13h